

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de la Giettaz, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Daniel DANGLARD, Maire.

Présents : Daniel DANGLARD, Anthony BAGNOL, Morgane BERSON, Marie BIBOLLET, Olivier BOUCHEX-BELLOMIÉ, Justine POENCET, Wesley TEINTURIER.

Excusés : Laurent COULAUD (a donné pouvoir à Daniel DANGLARD), Marie-Christine ROSSAT-MIGNOD (a donné pouvoir à Justine POENCET), Benoît DE BILLY (a donné pouvoir à Wesley TEINTURIER), Sandrine MÉNARD (a donné pouvoir à Anthony BAGNOL).

Secrétaire de séance : Anthony BAGNOL.

ORDRE DU JOUR

Élection des délégués du conseil municipal aux élections sénatoriales conformément à l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 déterminant pour chaque commune du département le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026.

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE

Anthony BAGNOL est désigné secrétaire.

ELECTION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel DANGLARD, Maire.

En application de l'article L.2122-17 du Code général des Collectivités, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend Messieurs Olivier BOUCHEX-BELLOMIÉ, et Wesley TEINTURIER, les deux conseillers municipaux les plus âgés des membres du Conseil, et Justine POENCET et Marie BIBOLLET, les deux plus jeunes conseillers municipaux, présents à l'ouverture du scrutin. Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Anthony BAGNOL. Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L.284 et L.286 du code électoral, le Conseil Municipal devra élire un délégué et trois suppléants.

Il rappelle qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code électoral, les délégués et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire précise que ce conseil municipal n'est pas un conseil municipal « classique » puisque la date a été fixée par les services de l'Etat et que sauf défaut de quorum, toutes les communes de Savoie doivent se réunir ce vendredi 5 juin pour élire leurs délégués. Il précise que pour notre commune, il convient d'élire 1 délégué titulaire, et 3 délégués suppléants. Le nombre est déterminé par arrêté. Il précise que cette élection déterminera qui ira voter aux élections sénatoriales fin septembre.

Morgane BERSON demande si les futurs candidats aux sénatoriales viendront se présenter dans la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation.

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

Monsieur Daniel DANGLARD déclare être candidat.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
g. Majorité absolue	6

Daniel DANGLARD a obtenu 11 voix (onze voix).

Daniel DANGLARD, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé élu délégué au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

ÉLECTION DES SUPPLÉANTS

Anthony BAGNOL, Morgane BERSON et Justine POENCET déclarent être candidats sur une même liste. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents et représentés	11
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	11
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	11
g. Majorité absolue	6

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
BAGNOL Anthony	11	onze
BERSON Morgane	11	onze
POENCET Justine	11	onze

Anthony BAGNOL, BERSON Morgane et POENCET Justine sont déclarés SUPPLÉANTS au premier tour et ont déclaré accepter le mandat.

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- Course de vélos de Crest-Voland avec passage au col des Aravis le dimanche
- Opération « Cols Cool » au Col des Aravis programmée le 07 juillet 2026 (prévention routière)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire,
Daniel DANGLARD

Le secrétaire,
Anthony BAGNOL



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Anthony Bagnol, the secretary.